

ANNONCES LÉGALES



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION
DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

projet d'aménagement de la station
de Cambo-les-Bains

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le public est informé qu'une participation du public par voie électronique, d'une durée de 32 jours consécutifs, portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la législation sur l'eau concernant le projet d'aménagement de la station de Cambo-les-Bains sollicitée par la Communauté d'agglomération du Pays Basque, est ouverte du 24 mars 2025 au 24 avril 2025 inclus.

La demande relève des rubriques 2.1.1.0 définies aux articles L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 du code de l'environnement.

Le dossier d'autorisation environnementale intègre :

- une autorisation au titre de la législation sur l'eau (L. 214-3-I) ;
- une absence d'opposition à déclaration au titre de la législation sur l'eau (L. 214-3-II) ;
- une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du IV de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

Pendant toute la durée de cette participation du public par voie électronique, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera disponible en version dématérialisée sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante :

<http://www.pyreneesatlantiques.gouv.fr/rubrique/Publications-Consultation-du-public>.

Le public pourra présenter ses observations et propositions par :

- courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-ppv-epcamb@pyrenees-atlantiques.gouv.fr ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, service eau - Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 Pau cedex.

Tout renseignement pourra également être obtenu auprès du pétitionnaire, par téléphone ou par courrier aux coordonnées suivantes :

Communauté d'agglomération du Pays Basque
M. BOURNEAUD Eric
15, avenue Maréchal Foch
CS88507
64 185 Bayonne Cedex
05.59.57.89.74
e.bourneaud@communaute-paysbasque.fr

Le dossier mis à disposition du public sur le site internet précité comprend notamment :

- une note de présentation non technique ;
- la demande d'autorisation environnementale comprenant :
- un rapport sur les incidences environnementales du projet ;
- la décision d'examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à étude d'impact.

L'intégralité du dossier ainsi que des motifs de la décision sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/rubrique/Publications-Consultation-du-public>.

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Prévenir les inondations sur le bassin du gave de
Pau : votre avis nous intéresse !

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau engage, en 2025, l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) après 3 ans d'études préalables et d'opérations dans tous les domaines de la prévention des inondations.

A la suite de plusieurs phases de concertation du territoire, 60 actions permettant de prévenir et réduire le risque inondation ont été retenues.

Vous souhaitez connaître ces actions, en proposer de nouvelles et nous donner votre avis ? La consultation du public est lancée !

Elle a lieu du 28 février au 14 mars 2025.

Rendez-vous sur le site internet du Syndicat : www.smbgp.com, rubrique « Nos actualités »

Vous y trouverez le dossier complet, composé :

- Du diagnostic territorial
- De la stratégie envisagée
- Du programme d'actions
- De son analyse environnementale
- D'un questionnaire à renseigner en ligne

Merci de votre participation.



Communauté d'Agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet liée à la création de l'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne

Par arrêté du 24 février 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet liée à la création de l'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés à Bayonne emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 24 mars 2025 à partir de 9 h 00 au jeudi 24 avril 2025 inclus jusqu'à 17 h 00.

Cette procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne vise notamment à :

- ouvrir à l'urbanisation le terrain d'assiette du projet classé en zone 2AU pour le classer en secteur indicé 1AUG, en continuité avec le secteur de la clinique Belharrà,
- établir les règles de ce nouveau secteur permettant la mise en œuvre d'un projet d'équipements, de services et d'hébergement hôtelier, compatible avec les orientations du PADD,
- établir une orientation d'aménagement déclinant la mixité des fonctions attendue, soucieuse de l'intégration et qualité du projet dans son environnement végétal et bâti.

L'évaluation environnementale liée au projet a fait l'objet d'un avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine le 14 juin 2024 joint au dossier d'enquête publique.

M. Michel CAZAUBON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Christian DENUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de Madame la vice-présidente du Tribunal administratif de Pau n° E25000005/64 du 5 février 2025.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier en mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc) pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture ;
- sous format numérique sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr, et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/6044

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Bayonne aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais,

obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : « Monsieur le Commissaire Enquêteur, Déclaration de projet pour la création de l'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés à Bayonne emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, Mairie de Bayonne, 1 avenue Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne » avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
- Sur le registre en version papier tenu en mairie de Bayonne aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/6044 qui permet la transmission d'observations électroniques ou par mail à l'adresse enquete-publique-6044@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc), les :

- Lundi 24 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Vendredi 4 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Jeudi 24 avril 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque www.communaute-paysbasque.fr

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque. A l'issue de l'enquête publique, le projet de création de l'institut du sport et du vieillissement et hébergements liés à Bayonne emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bayonne, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Le Président.



Communauté de communes Lacq-Orthez

ARRÊT DU PROJET DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LACQ-ORTHEZ

Par délibération en date du 11 février 2025, affichée le 25 février 2025, le conseil communautaire de la cc-Lacq-Orthez a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le dossier arrêté du PLU est tenu à la disposition du public sous format papier et en version dématérialisée au siège de la cc-Lacq-Orthez à Mourenx et à son antenne d'Orthez aux jours et heures d'ouverture. Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la cc-Lacq-Orthez www.cc-lacqorthez.fr

Cette délibération est consultable au siège de la cc-Lacq-Orthez, à son antenne à Orthez, dans les mairies des communes membres concernées et en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 10 avril 2025 à 14 heures

Au Tribunal Judiciaire de Bayonne, 17 Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne

EN UN LOT
DEUX MAISONS D'HABITATION MITOYENNE, avec étage, combles non aménagés au-dessus, débarras et garage attenant, dépendance et terrain en nature jardin, sise commune de DOMEZAIN BERRAUTE, Lieu-dit « Idiart » cadastrées Section A n° 919, A n°920 et A n°921 pour une contenance de 16 a et 00 ca,

MISE A PRIX : 80.000 €

Visites : vendredi 14 mars 2025 à 10 heures

S'adresser à :

La SELARL D'AVOCATS INTERBARREAUX JEROME GARDACH ET ASSOCIES, Maître Marina CORBINEAU, Avocats au Barreau de BAYONNE, 2 Avenue de la Butte aux Cailles, Maharin B - 64600 ANGLET - tél : 05.59.59.49.49

- fax : 05.59.59.76.77

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BAYONNE, 17 Avenue de la Légion Tchèque, où le cahier des conditions de vente peut être consulté

- Sur les lieux pour visiter

KENO Résultats des tirages du
jeudi 6 mars 2025

Tirage du midi

7	8	9	11	12	16	20	22	27	29
31	38	40	41	43	51	57	61	67	68

MULTIPLIEUR
x 2

JOKER
9 513 996

Tirage du soir

5	12	14	19	24	31	34	37	39	41
44	49	51	52	53	54	55	60	67	68

MULTIPLIEUR
x 5

JOKER
5 939 386

Résultats et informations : fdj.fr

Application [FDJ](http://fdj.fr)

3256 Service 0,35 € / min + prix appel

EURO DREAMS Résultats du tirage du
jeudi 6 mars 2025

1	2	8	16	18	25	2
---	---	---	----	----	----	---

Combinaisons	Grilles simples EuroDreams gagnantes		Gains par grille simple EuroDreams gagnante
	Tous pays	En France(1)	
Bons N° 6+	0	0	/
6	1	0	2 000 € par mois pendant 5 ans
5	155	55	81,50 €
4	5 169	1 579	39,20 €
3	73 301	22 553	5,10 €
2	419 147	128 672	2,50 €

Résultats et informations : fdj.fr

Application [FDJ](http://fdj.fr)

3256 Service 0,35 € / min + prix appel